



Rapport d'activité de l'ARPAC

2005-2006



I. Aperçu

La Section régionale du monde arabe (ARPAC) de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption a été créée à Beyrouth en novembre 2004 lors d'une réunion qui s'est déroulée sous le thème « Les parlementaires contre la corruption : accroître la transparence et l'imputabilité dans le monde arabe ». Quarante parlementaires représentant de onze parlements, soit ceux de Jordanie, Bahreïn, Algérie, Arabie saoudite, Soudan, Palestine, Koweït, Égypte, Maroc, Yémen et Liban, étaient présents.

II. Objectifs

L'ARPAC vise principalement à encourager les membres fondateurs à créer des sections nationales, à persuader celles-ci de créer des coalitions avec les médias, les mouvements de la société civile et les universitaires, et à inviter les gouvernements du monde arabe à ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC). L'ARPAC organise en outre des colloques nationaux et régionaux pour faire connaître les méthodes de lutte contre la corruption et faire en sorte que les membres des parlements arabes soient mieux outillés pour lutter contre la corruption et pour promouvoir la transparence et l'imputabilité dans le monde arabe.

III. Rapport sur les activités

- 1) Les **15 et 16 juin 2005**, en collaboration avec le Programme de gouvernance du monde arabe (POGAR) et l'Assemblée du peuple égyptien, l'ARPAC a tenu la **Conférence des parlementaires arabes sur la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC)**. Un grand nombre de parlementaires du monde arabe ainsi que des représentants clés de la société civile, du milieu judiciaire, du secteur privé, des médias et des organismes de surveillance étaient présents. La conférence avait pour but de mieux faire connaître aux parlementaires les principes de la CNUCC et d'examiner des moyens d'utiliser concrètement la Convention pour lutter contre la corruption. La conférence a aussi accordé une large place à la question du pouvoir de surveillance des députés de la région. Le président de l'ARPAC, le Dr Nasser Al Sane et le secrétaire général, Dr Houssam Badrawi, ont exposé leur point de vue durant la cérémonie d'ouverture.
- 2) La **réunion du conseil d'administration de l'ARPAC** a eu lieu en **juin 2005**, à l'occasion de la conférence tenue au Caire. Au cours de la réunion, les membres du conseil ont établi le programme d'action des mois à venir ainsi qu'une liste de priorités, dont la première était l'enregistrement officiel de l'organisation.



- 3) En **novembre 2005**, l'ARPAC a été enregistrée comme organisation internationale non gouvernementale située à Beyrouth, conformément à la loi.
- 4) **Les 30 novembre et 1^{er} décembre 2006** a eu lieu à Koweït City, au Koweït, une réunion organisée en collaboration avec la Banque mondiale. Elle s'est déroulée sous le thème suivant : « **Le rôle des parlementaires dans la lutte contre la corruption dans le monde arabe : élaboration d'un guide à l'intention des parlementaires arabes** ». Des parlementaires et des experts du monde arabe y ont examiné la possibilité d'adapter le guide au contexte régional. Les participants se sont penchés en particulier sur les causes et les conséquences de la corruption dans la région et sur le rôle que peuvent jouer les parlementaires pour mettre un frein à ce fléau, et plusieurs études de cas ont été présentées.
- 5) En décembre 2005, l'ARPAC a publié le rapport de la conférence au cours de laquelle l'organisation a été créée, qui a pour titre « **Le rôle des parlements dans la lutte contre la corruption : observations dans le monde arabe** ». Il a été préparé en collaboration avec la Banque mondiale et les Parlementaires du Koweït contre la corruption (KUPAC).
- 6) Le « **Guide de lutte contre la corruption à l'intention des parlementaires arabes** » (*The Arab Parliamentarian Guide to Control Corruption*) préparé à l'aide du procès-verbal de la réunion tenue au Koweït, des résultats de l'étude approfondie du secrétariat de l'ARPAC et de la contribution du Dr Paul Salem, est paru **à la fin décembre 2005**.
- 7) **Le 16 février 2006**, une **réunion** a eu lieu à Rabat (Maroc) afin d'organiser l'assemblée annuelle de l'ARPAC de mai 2006 et d'attribuer les tâches en vue de celle-ci.
- 8) **En avril 2006**, le site Web officiel de l'ARPAC (www.arpacnetwork.org) a été inauguré.
- 9) L'ARPAC a été un collaborateur très actif durant le **Cinquième Forum sur le développement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord** tenu du **6 au 9 avril 2006**. Elle y a organisé les deux séances suivantes :

A) La Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et les réformes législatives qui en découlent au Moyen-Orient et en



Afrique du Nord. L'ARPAC, le Groupe de la Banque mondiale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont tenu une séance afin de débattre de la CNUCC et des difficultés rencontrées au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en ce qui a trait à la création de lois nationales visant à mettre en œuvre la Convention.

B) Initiatives visant à renforcer le rôle des parlementaires dans la promotion de la réforme dans le monde arabe. La séance a été animée par le Réseau des parlementaires de la Banque mondiale, la Banque mondiale et la Westminster Foundation for Democracy. On y a passé en revue les actions prises antérieurement par les quatre organisations partenaires de la région. Deux thèmes ont également été abordés durant les réunions en petits groupes : la gouvernance, la réforme et la lutte contre la corruption; la réforme économique et l'instauration d'un climat d'investissement favorable.

10) La deuxième assemblée annuelle de l'ARPAC a eu lieu à Rabat (Maroc) les **24 et 25 mai 2006**. Elle s'est déroulée sous le thème suivant : « **Vers l'amélioration du pouvoir de surveillance des parlementaires arabes : Conférence sur la lutte contre la corruption** ». Cette assemblée, à laquelle ont assisté plus de 100 parlementaires de la région, était organisée en collaboration avec le Forum des femmes marocaines parlementaires, le Parlement du Maroc et le PNOWB. Des représentants de la Banque mondiale, de l'Open Society Institute, de USAID, WFD et PWC Logistics étaient également présents. Les principales questions abordées étaient les suivantes : le rôle des parlementaires arabes dans la surveillance budgétaire, la création de services du budget au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et la législation sur les conflits d'intérêt. Le Guide de lutte contre la corruption à l'intention des parlementaires arabes a été présenté et distribué, et a fait l'objet d'un échange de vues.

11) En collaboration avec la GOPAC, l'ARPAC a organisé un colloque qui s'est tenu au Guatemala dans le cadre de la douzième Conférence internationale contre la corruption qui s'est déroulée sous le thème : « **Vers un renforcement du dialogue entre la société civile et les parlementaires** ».

12) En collaboration avec la GOPAC et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), l'ARPAC a organisé une réunion spéciale dans le cadre de la Conférence des États parties à la CNUCC qui a eu lieu à la mer Morte en décembre 2006. Les participants ont convenu d'un plan d'action parlementaire qui met l'accent sur l'amélioration des lois, l'augmentation de la capacité de



surveillance des parlementaires et la participation de la société civile à la surveillance de la mise en œuvre de la CNUCC.

13) **De juin 2005 à décembre 2006**, plusieurs **sections nationales** de l'ARPAC ont été créées et administrées à l'échelle locale, et elles ont coordonné les activités en collaboration avec le Secrétariat. Ces sections nationales sont les suivantes :

- A) Palestine
- B) Yémen
- C) Koweït
- D) Jordanie
- E) Égypte
- F) Maroc
- G) Algérie

IV. Projets à venir

1) Au cours des prochaines années, l'ARPAC se concentrera sur les questions suivantes : **le code de conduite des parlementaires arabes et les conflits d'intérêts, l'amélioration du pouvoir surveillance des parlementaires arabes à l'égard des fonds publics** de même que la surveillance de la mise en œuvre de la CNUCC.